

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [annik-bissonnette-cssmb-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/348cbbc4dd52c2ff9bd1b0ff>

Date d'obtention : 2026-03-12 13:29:51



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Résumé des étapes de la méthode Sexto

Prendre connaissance de la situation

Recevoir l'information sur un contenu sexuel partagé.

Identifier rapidement la victime et la nature du contenu.

Protéger et sécuriser la victime

Éviter la diffusion du contenu.

Assurer le soutien immédiat à l'élève concerné.

Analyser la situation

Identifier les rôles des élèves impliqués : victime, auteur, diffuseur, témoin.

Déterminer le degré de gravité et le risque pour les élèves.

Intervenir de façon éducative et proportionnée

Poser seulement les questions essentielles pour comprendre la situation.

Sensibiliser et responsabiliser les élèves impliqués.

Maintenir la confidentialité et le respect des élèves.

Collaborer avec les partenaires

Informar la direction, les parents, et si nécessaire :

La police, pour les aspects criminels.

La DPJ, si la sécurité ou le bien-être de l'élève est menacé.

Assurer un suivi et prévenir

Vérifier que le contenu n'est plus diffusé.

Offrir un soutien continu aux élèves.

Mettre en place des actions éducatives pour prévenir de futures situations.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

J'ai participé à la formation en présentiel du 9 mars 2026.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto est l'analyse de la situation et l'interrogation des élèves impliqués. Je dois poser seulement les questions essentielles pour comprendre ce qui s'est passé, tout en respectant la confidentialité et le bien-être des élèves.

Cette étape est délicate parce que je dois identifier le rôle de chacun (victime, auteur, diffuseur ou témoin) sans juger ni créer de stress supplémentaire, et décider quand impliquer la police ou la DPJ. Il faut trouver un équilibre entre obtenir l'information nécessaire pour agir correctement et protéger les élèves de toute conséquence supplémentaire ou traumatisante.

En résumé : l'étape la plus délicate est celle où je dois analyser la situation et intervenir auprès des élèves avec tact et prudence, tout en sachant quand référer aux autorités compétentes.